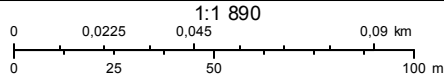




CLASSE DE PRÉCISION B

Date de mise à jour des données 2019



— Voies	PN PN secondaires	PK Localisation	— NEUT DEF	— DEC V
— Tronçon	⊘ Ponts-rail	• Hectomètre	— FERME	
PN Passages à Niveau (PN)	⊕ Ponts-routes	● Kilomètre	— FERME MV	
PN PN avec barrières manuelles	⊙ Gares	Statut	— FERME ND	
PN PN avec barrières automatiques	⊞ Tunnels linéaires	— PROJET	— FERME D	
PN PN sans barrières	— Passages souterrains	— EXPLOITE	— FERME DT	
PN PN piétons	— Passerelles	— VS	— RETRANCHE	
PN PN privés		— NEUT	— DEC NV	



Bonjour,

Actuellement SNCF RESEAU ne vous autorise pas à effectuer vos travaux qui se situent à proximité de nos emprises, merci de voir ci-dessous les éléments surlignés en jaune.

Vos travaux doivent être réalisés dans le respect strict des préconisations ci-jointes et des consignes précisées ci-dessous, afin de ne pas créer de risques ferroviaires.

Pour vos travaux, les Points de Préconisations et les documents en PJ qui s'y réfèrent vous sont surlignés en jaune ci-dessous !

I. Responsabilité du déclarant

A. Si LE MOA tiers/ MOE tiers/ l'entreprise exécutante des travaux, soit :

- Ne sont pas en capacité de respecter scrupuleusement les préconisations données et relatives à ce chantier
- Ont un doute concernant l'impact de ses travaux vis-à-vis de nos ouvrages et installations ainsi que des circulations ferroviaires
- Réalisent leurs travaux dans le domaine foncier SNCF RESEAU (avec ou non présence d'installations ferroviaires).

B. Conséquence :

- SNCF RESEAU vous demande de vous rapprocher de l'assistant Domaine OA/OT surlignés en jaune dans le point IV
- Lors de cette première prise de contact **POST DICT** vous définirez :
 - s'il y a lieu d'un rdv terrain ou pas,
 - l'ensemble des éléments techniques à fournir (plan, méthodologie, engins...)

II. Travaux tiers aux abords et à proximité du domaine ferroviaire (Installations et Ouvrages)

A. Préambule

→ Préconisations Générales

- PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT - V1.1 (Validée DRIEE) : pages 1 et 2 l'ensemble du point 1
- PJ NOTE A DESTINATION DES TIERS_V5

B. L'interdiction de pénétrer sur nos emprises

Nous attirons votre attention, sur le fait qu'aucune pénétration d'engin ou de personnel ne sera admise dans le domaine public ferroviaire, notamment pendant la phase de travaux. Rappel de l'article Extrait Article L2242-4, 5° du code du transport Modifié par LOI n°2011-267 du 14 mars 2011 - art. 57 . les sanctions encourues sont de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende

C. Avis SNCF RESEAU obligatoire sur tout PC/ PA/DP/ PD/ CU

Avant tout commencement de travaux, les dossiers de PC/PA/DP/PD/CU tiers doivent être envoyés par la commune référente à SNCF Immobilier pour avis SNCF RESEAU. La commune tient compte de l'avis SNCF RESEAU dans sa décision d'accorder ou non le PC/PA/DP/CU/PD

→ isabelle.panteix@sncf.fr TEL : +33 (0)5 55 11 27 03

→ Adresse postale : Isabelle PANTEIX

- Gestionnaire de Patrimoine/SNCF IMMOBILIER -Direction Immobilière Territoriale Sud-Ouest
- Pôle Administratif et Financier- 25 rue du Chinchauvaud 87 065 LIMOGES cedex

D. Utilisations d'engins

→ **Préconisations (recommandations et Prescriptions)**

- PJ NOTE A DESTINATION DES TIERS_V5 : point 1.2.8 pages de 13 à 18 +annexes de 41 à 49
- PJ : Référentiel engins puissants
- PJ : Annexe seuils de vibrations

E. Travaux de voirie à Proximité d'un PN

→ **Préconisations :**

- PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT - V1.1 (Validée DRIEE) : page 3 point 2.1
- PJ : Sétra 133 Tx à proximité des PN: lors de vos travaux, vous devez veillez à ne pas masquer la signalisation du Passage à Niveau n°XXXXX de la Ligne xxxxxx. Si vous interrompez la circulation routière, vous devez veiller à ne pas bloquer les usagés sur l'emprise du Passage à Niveau.

F. Travaux sur pont route (intervention sur tablier,...)

→ **Préconisations (recommandations et Prescriptions)**

- PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT - V1.1 (Validée DRIEE) : page 4 point 2.2
- PJ : NOTE A DESTINATION DES TIERS_V5 : 2.2 Dispositif de protection.... pages 21-22-23

G. Travaux sous pont rails (intervention en sous face de tablier, culées et tympans, mur de retour)

→ **Préconisations (recommandations et Prescriptions)**

- PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT - V1.1 (Validée DRIEE) : page 5 point 2.3

H. Travaux sous pont rails (intervention en voirie pour réalisation en tranchée, dragage de rivière)

→ **Préconisations (recommandations et Prescriptions)**

- PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT - V1.1: page 6 point 2.4

- I. **Travaux de fouilles, excavation forages, rabattement de nappe, pompage, parois moulées, blindages en limite du domaine ferroviaire**
- **Préconisations (recommandations et Prescriptions)**
- PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT - V1.1 (Validée DRIEE) : page 7 point 2.5 + annexes du point 4
 - PJ : PJ NOTE A DESTINATION DES TIERS_V5 : point 1.2.4/1.2.5/1.2.6/1.2.7 pages de 11 à 12
- **Préconisations particulières pour la Gestion des Eaux**
- Conformément à l'article 2231-3 du Code des Transports, l'écoulement des eaux de la propriété ne pourra en aucun cas être dirigé vers nos emprises.
 - Le pétitionnaire est responsable de ses aménagements, et doit en assurer le bon fonctionnement .
 - Il sera tenu responsable de tout désordre au niveau du talus ferroviaire (exemple : glissement de talus) liés à un disfonctionnement de ses aménagements et réseaux de drainage.
- J. **Travaux à proximité d'ouvrages souterrains (tunnel,...)**
- **Préconisations (recommandations et Prescriptions)**
- PJ : PJ NOTE A DESTINATION DES TIERS_V5 : point 1.3 page de 19
- K. **Travaux divers : en élévations hors emprises SNCF (démolition en surface et élévation « grue et nacelles notamment ») de manutentions lourdes, faisant appel à des engins de forte puissance ou d'emploi d'explosifs.**
- **Préconisations (recommandations et Prescriptions)**
- PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT - V1.1.docx (Validée DRIEE) : page 8 + annexes du point 4
 - PJ : NOTE A DESTINATION DES TIERS_V5 : point 1.2.8 pages de 13 à 18 +annexes de 41 à 49
 - PJ : Référentiel engins puissants
 - PJ : IN1226 annexe seuils de vibration

III. Travaux dans les emprises SNCF :

A. Types

- Traversée sous voies d'un réseau
- créations ou déposes de lignes aériennes,
- traversée d'un réseau sous pont rail,
- emprunt ou occupation d'une parcelle ferroviaire,
- clôture sur limite de propriété,
- passage de canalisations sur ou sous OA ou OT...
autres.....

- B. **Préconisations (recommandations et Prescriptions)** : PJ : NOTE A DESTINATION DES TIERS_V5

C. **Dossier à Initier via SNCF RESEAU Guichet Emprunts et Traversées** : guichet.emprunt.domaine@sncf.fr /Tel. 01 41 62 07 79

Si vos travaux concernent

- ➔ La création ou modification des traversées sous voies et sur pont rail.
- ➔ La création ou modification des traversées aériennes.
- ➔ La création ou modification d'emprunts longitudinaux.

IV. **Contacts SNCF RESEAU de l'assistant Domaine OA/OT du secteur concerné.**

<p>Mr DIDIER LABROUILLERE Assistant Domaine OA/OT UP Voie Nord Aquitaine SNCF RESEAU / INFRAPOLE AQUITAINE 50, rue Carle Vernet 33800 BORDEAUX Adresse mail : didier.labrouillere@reseau.sncf.fr Téléphone : 05 47 47 17 71</p>	<p>Mr GUILLAUME RICO Assistant Domaine OA/OT UP Voie Centre Aquitaine SNCF RESEAU / INFRAPOLE AQUITAINE 50 rue Carle Vernet - 33000 BORDEAUX Adresse mail : guillaume.rico@reseau.sncf.fr Téléphone : 05 47 47 13 84</p>
<p>Mr ALAIN POUBLAN Assistant Domaine OA/OT UP Voie Sud Aquitaine 7 avenue de la Gare - 40100 DAX Adresse mail : alain.poublan@reseau.sncf.fr Téléphone : 05 58 58 76 28</p>	<p>Mme Karine GEMOND Assistante Domaine OA/OT UP Voie SE Périgord 17 RUE DENIS PAPIN - 24000 PERIGUEUX Adresse mail : karine.gemond@reseau.sncf.fr Téléphone : 05 53 06 23 80</p>

***Lexique :**

- **UP** : Unité de Production territoriales SNCF RESEAU : Voies/ Caténaires/Systèmes Electriques /Systèmes Mécaniques
- **PN** : Passage à Niveau
- **MOA Tiers** : Maitrise d'Ouvrage tiers
- **MOE tiers** : Maitrise d'Œuvre tiers
- **DRIEE** : Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- **PC** : Permis de construire
- **PD** : Permis de Démolir
- **DP** : Déclaration Préalable
- **PA** : Permis d'Aménager
- **DRIEE** : Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- **CU** : Certificat d'Urbanisme



Cordialement

Le 14/08/2019

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

PRECONISATIONS DT-DICT AQUI.zip : <https://dl.sogelink.fr/?mE8fdr65>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink